

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 1 décembre 2022

DCM N° 22-12-01-3

Objet : Partenariats financiers dans le cadre de l'organisation des Marchés de Noël de Metz et de la Saint Nicolas.

Rapporteur: M. NICOLAS

L'organisation des marchés de Noël est depuis cette année reprise en régie par la Ville de Metz. Cette reprise en régie témoigne de la tradition commerçante et du dynamisme de la commune en matière d'animations.

A l'instar des éditions précédentes, les Marchés de Noël sont installés sur les 5 places principales de la ville : Place Saint-Louis, Place Saint-Jacques, Place de la République, Place de la Comédie et Place d'Armes Jacques-François Blondel. 159 exposants, répartis dans 120 chalets, participent à cette édition qui se déroule du 18 novembre au 24 décembre 2022.

La Ville de Metz a favorisé l'attribution des emplacements au bénéfice de commerçants locaux et s'est attachée à promouvoir l'artisanat d'art et à favoriser la vente de produits locaux.

Dans ce contexte, plusieurs partenaires ont souhaité marquer leur soutien financier qui se traduit par un conventionnement, à l'occasion de la présente édition :

- La CCI Moselle Métropole Metz à hauteur de 80 000€,
- Le Département de la Moselle à hauteur de 20 000 € et de 5 000 € pour l'organisation des célébrations de la Saint Nicolas le 4 décembre 2022,
- L'UEM à hauteur de 12 000€ dont 7 000€ versés par Efluid. La Ville s'engage quant à elle à lui fournir 300 tickets pour la grande roue et 700 tickets pour le City Skylander (valeur totale estimée à 6 000 euros)

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission des Finances et des Ressources entendue,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la Décision du Conseil Municipal n°22-09-29-13 du 29 septembre 2022 relative au soutien à diverses associations culturelles et complément de programmation,

CONSIDERANT la reprise en régie de l'organisation des Marchés de Noël par la ville de Metz à compter de l'édition 2022,

CONSIDERANT l'intérêt manifesté par la Chambre du Commerce et d'Industrie de la Moselle et l'Usine d'Electricité de Metz de s'inscrire dans une démarche partenariale et financière au titre des Marchés de Noël et le souhait du département de la Moselle d'apporter une contribution financière à l'organisation des Marchés de Noël et de la Saint-Nicolas

CONSIDERANT l'intérêt pour la Ville de Metz d'accepter les participations financières proposées et de valider par conséquent le cadre contractuel afférent,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE :

- **D'ACCEPTER** les participations financières suivantes :
 - **CCI à hauteur de 80 000 €.**
 - **Département de la Moselle à hauteur de 20 000 €** pour les marchés de Noël et 5 000 € pour l'organisation de la Saint Nicolas.
- **D'APPROUVER** le partenariat au terme duquel l'UEM versera à la Ville de Metz une participation d'un montant de 12 000 € dont 7 000€ versés par Efluid tandis que la Ville fournira à l'UEM 300 tickets pour la grande roue et 700 tickets pour le City Sky Liner, correspondant à 6 000 € de billetterie
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer en conséquence tous documents et pièces connexes à la présente affaire.

Service à l'origine de la DCM : Pôle Tranquillité publique, sécurité et réglementation
Commissions :
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER Maire de Metz ,
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 51 Absents : 4 Dont excusés : 3

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ